

SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES

La municipalité est actuellement en train de mettre en œuvre plusieurs actions afin de renforcer la sécurité aux abords des différentes écoles de la commune. L'objectif est de garantir des déplacements plus sûrs pour les élèves et leurs familles aux heures d'entrée et de sortie.

À l'école élémentaire Bernadette Desprès, les barrières amovibles de chaque côté de la rue seront prochainement remplacées par la remise en fonctionnement des feux tricolores. Un agent de police municipale sera présent au carrefour de la rue de la Promenade Gasson et de la place du Jeu de Paume pour réguler la circulation et sécuriser les traversées. De nouveaux panneaux signaleront la présence de l'école et la circulation des enfants. Une zone 30 sera instaurée et un marquage au sol rappellera la vigilance nécessaire. Enfin, les barrières de protection existantes seront complétées afin d'éviter la rupture de la sécurisation des trottoirs.

À l'école maternelle, les aménagements déjà en place, tels que le sens unique, le rétrécissement de la chaussée, le stationnement matérialisé et le passage piéton, sont maintenus et contribuent à limiter la vitesse et à sécuriser les abords. La présence régulière d'un agent communal complète ces dispositifs, afin d'assurer un haut niveau de vigilance, en particulier dans le contexte de sécurité nationale renforcée.

Ces mesures s'inscrivent dans une politique globale de sécurité visant à améliorer la fluidité de la circulation et à protéger les enfants. Il est demandé à chacun d'adopter une conduite responsable : ralentir à l'approche des établissements, respecter les passages piétons et les zones de stationnement, et éviter tout stationnement gênant sur les trottoirs.

La sécurité aux abords des écoles est l'affaire de tous. La vigilance des conducteurs, combinée aux aménagements réalisés et à la présence des agents, contribuent à protéger efficacement les plus jeunes.



PERMIS DE LOUER ET DE DIVISER

Afin de lutter contre l'habitat indigne et de renforcer la qualité des logements en location, la commune de Puisseaux va mettre en place un permis de louer et un permis de diviser. Ces dispositifs, instaurés par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), permettent aux communes d'intervenir en amont pour s'assurer que les logements proposés à la location répondent bien aux normes de salubrité et de sécurité.

Le permis de louer s'appliquera à une zone définie de la commune notamment en centre ville. Avant toute nouvelle mise en location, les propriétaires devront déposer une demande d'autorisation en mairie. Une vérification sera effectuée afin de s'assurer que le logement ne présente pas de risques pour la santé ou la sécurité des futurs occupants. Cette procédure vise à prévenir la mise en location de logements insalubres ou dégradés et à protéger les locataires.

Le permis de diviser concernera les propriétaires qui souhaitent transformer un logement existant en plusieurs unités destinées à la location. Une autorisation préalable, en complément des autorisations d'urbanisme, sera également obligatoire. L'objectif est de garantir que ces transformations respectent les règles d'hygiène, de surface et de sécurité, et qu'elles ne conduisent pas à une dégradation des conditions de vie dans les immeubles ou les quartiers concernés.

La mise en place de ces deux outils, permettra d'améliorer durablement la qualité de l'habitat sur le territoire, soutenir une offre locative saine et sécurisée, et ainsi préserver le cadre de vie des habitants.

Les modalités pratiques, les périmètres concernés et les démarches à suivre seront prochainement détaillés et communiqués aux propriétaires comme aux locataires.

CAMÉRA POLICE MUNICIPALE

Depuis cet été, la Police Municipale est équipée de caméras-piétons. Ce dispositif vise à améliorer les conditions d'intervention et à garantir un meilleur suivi des situations rencontrées sur le terrain.

La caméra, portée de façon visible, peut être activée lors d'interventions pour enregistrer l'image et le son. Les enregistrements sont encadrés par des règles strictes en matière de protection des données. Ils ne sont consultés qu'en cas de besoin, et uniquement par des personnes autorisées.

Cette évolution s'inscrit dans une logique d'encadrement réglementaire des missions de police et de prévention des conflits.



NOUVEL ESPACE À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque inaugurera le 20 septembre son nouvel aménagement « Facile à lire » avec la présence d'Aline Leguluhe (auteure de « J'ai appris à lire à 50 ans »), conçu pour rendre la lecture accessible à tous.

Ce dispositif, soutenu par le ministère de la Culture, a pour objectif de rendre la lecture plus simple et plus attractive. L'espace proposera une sélection d'ouvrages soigneusement choisis pour leur clarté et leur accessibilité, présentés sur un mobilier repérable et convivial.

Destiné en priorité aux personnes rencontrant des difficultés avec la lecture, qu'il s'agisse d'illettrisme, de maîtrise du français ou simplement d'un retour à la lecture, cet espace se veut un lieu d'inclusion et de découverte.

Au-delà des livres, la bibliothèque prévoit également des animations et partenariats avec des associations et structures locales pour accompagner les lecteurs et favoriser l'accès à la culture pour tous.

À LA UNE ESPACE SANS TABAC

Conformément à la loi entrée en vigueur en juillet 2025, il est désormais interdit de fumer dans plusieurs lieux publics fréquentés par les familles et les jeunes. Sont concernés les parcs et jardins, les aires de jeux, squares, les abribus, ainsi que les abords des établissements scolaires, bibliothèques, piscines, stades et autres installations sportives.

Cette mesure vise à protéger la santé de tous, en particulier celle des enfants, à améliorer la qualité de vie dans l'espace public et à préserver l'environnement en réduisant la pollution liée aux mégots. Une signalétique adaptée a été mise en place afin de permettre à chacun d'identifier facilement ces espaces.

L'objectif est de créer une "génération sans tabac" en supprimant la présence visible de la cigarette dans les lieux de vie collective. En cas de non-respect, une amende forfaitaire de 135 € est prévue, pouvant être portée jusqu'à 750 € en cas de récidive ou de circonstances aggravantes.

VACCIN CPTS

La campagne de vaccination organisée par la CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) se poursuit en salle 11 derrière la mairie. Les habitants sont invités à venir se faire vacciner entre 16h30 et 18h30 dans un cadre sécurisé et adapté.

Cette initiative vise à faciliter l'accès à la vaccination pour tous et à renforcer la protection de la population face aux maladies ciblées. Pour participer, il est recommandé de se présenter avec sa carte vitale et, si possible, son carnet de vaccination.



CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS



La mairie de Puisseaux a récemment signé une convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.

Cette initiative, qui se déroulera de septembre à décembre, vise à prévenir la prolifération des chats errants, améliorer leur santé et limiter les nuisances pour les habitants, tout en assurant le bien-être des animaux. Les interventions seront réalisées par la clinique vétérinaire «Véto Puisseaux».

L'agenda



SEPTEMBRE

SAMEDI 6 SEPTEMBRE
FORUM DES ASSOCIATIONS
10h à 17h | Entrée libre
Gymnase

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE
BROCANTE
à partir de 6h
Rue Nieder Roden

13 ET 14 SEPTEMBRE
FÊTE PATRONALE
dès 10h
Place du jeu de Paume

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE
LA PUISEAUTINE (10È ÉDITION)
départ à 9h
Place du Martroi

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE
FESTIVAL DES ORGUES
16h
Eglise Notre-Dame

OCTOBRE

DU 3 AU 5 OCTOBRE
BOURSE AUX VÊTEMENTS
en journée
Salle des fêtes

MARDI 7 OCTOBRE
CINÉMOBILE
première séance à 15h30
Place du martroi

DIMANCHE 12 OCTOBRE
BALADE FAMILIALE EN ROSE
à partir de 9h
Place du Martroi

VENDREDI 17 OCTOBRE
APÉRO DES LECTEURS
à partir de 19h
Bibliothèque

VENDREDI 31 OCTOBRE
HALLOWEEN
à partir de 20h
Salle des Fêtes



Septembre - Octobre 2025

Impression : EXAPRINT

Tirage : 850 exemplaires

Conception et rédaction : Ville de Puisseaux

Téléchargeable sur le site : www.ville-de-puisseaux.fr

Disponible à la mairie et chez les commerçants en version papier

Crédit photo : Service communication Puisseaux

Pour nous contacter : communication@mairie-puisseaux.fr



Retrouvez toute les informations relatives à la commune sur le site de la ville : www.ville-de-puisseaux.fr



Suivez l'actualité et l'agenda sur Facebook, Instagram et Intramuros

(Re)voir



VISITE GUIDÉE PAR L'OTGP

EPICERIE SOLIDAIRE



COLLECTE DE DONS POUR LA HALLE



SALLE DES FÊTES | NOUVELLE CUISINE



CONCERT | 14 JUILLET



BIBLIOTHÈQUE | ATELIER JEUX VIDÉOS

Vite lu

FORUM DES ASSOS

Rendez-vous au gymnase de Puiseaux, le samedi 6 septembre, pour le traditionnel Forum des associations. Venez découvrir les nombreuses associations locales, rencontrer les bénévoles, poser vos questions et vous inscrire aux activités sportives, culturelles ou sociales proposées dans la commune. Un moment convivial à ne pas manquer pour bien démarrer la rentrée !

MOT DE L'OPPOSITION

Données non transmises

RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU SEIN DU CIMETIÈRE

Toutes les personnes (tout autant que leurs descendants) ayant acquis une concession au cimetière communal doivent veiller à ce que cette dernière ne soit pas arrivée à échéance. Si tel est le cas, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie et notamment du service de la Police Municipale en charge du suivi des dossiers.



COLLECTE HALLE

La collecte pour la restauration de la halle est toujours en cours, en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Chaque don, quel qu'en soit le montant, contribue directement à la sauvegarde de ce lieu emblématique de la vie locale et permet de transmettre cet héritage aux générations futures. Les habitants et amis de la commune sont donc invités à poursuivre leur engagement en soutenant cette démarche solidaire.

À NOTER

Prochain Conseil Municipal
Le 8 septembre à 19h, salle du conseil

DÉTENTION DE VOLATILES ET VOLAILLES

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux. Ce principe permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas. Sont concernés les détenteurs non commerciaux de volailles (basse-cour) et autres oiseaux captifs élevés en extérieur.

Venez en mairie vous faire recenser en retournant le CERFA N°15472*03 daté et signé ou en ligne en renseignant le formulaire dématérialisé via le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Pour rappel, vous devez signaler à votre vétérinaire ou à la Direction Départementale en charge de la protection des populations toute mortalité ou comportement anormal de vos oiseaux.

(Arrêté du 25/09/2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP))



DÉCLARATION DE LA DÉTENTION DE VOLAILLES

ÉTAT CIVIL

PACS

Félicitations à :

- BIHEL James et NORET Florence
- JUBERT Nicolas et BUONO Solène
- RICARD Alban et BAZIN Jade

DÉCÈS

Ils nous ont quittés :

- MOREAU Didier (59 ans)
- NIZET Jean-Pierre (75 ans)
- PACON Ginette (86 ans)
- ROULON Marcel (88 ans)
- BIALECKI Valentine (88 ans)

PUISEAUT'1FO



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION | BIMESTRIEL | SEPTEMBRE-OCTOBRE 2025 | N°51 | GRATUIT



ESPACE SANS TABAC

SOMMAIRE



Nouvel espace à la bibliothèque



Sécurisation des écoles



Permis de louer

